

DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

Programme de formation de base diversifiée

Anglais, langue seconde

SUGGESTIONS ET CONSEILS – COURS 2

ANG-5102-1

Juin 2015

Table des matières

Introduction	1
Contenu de l'évaluation	2
Précisions sur le contenu de l'évaluation	3
Les critères d'évaluation.....	3
La maîtrise des connaissances	3
La pondération	3
Les savoirs	4
Spécifications des instruments d'évaluation	5
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée.....	5
La composition de l'épreuve	5
Les outils de collecte de données.....	6
Le matériel autorisé.....	6
Les outils de jugement.....	7
Le seuil de réussite	7
La reprise	7

Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels d'un cours. Elle se fonde sur le programme d'études et sur le cours, mais elle ne peut en aucun cas les remplacer dans la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées depuis le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont prescrites. Par conséquent, elles sont les documents de référence de l'élaboration de toutes les épreuves, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres de formation des adultes et celles de la Banque d'instruments de mesure (BIM) de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (Société GRICS). Une DDE est donc le modèle de multiples versions équivalentes d'épreuves valides à l'échelle de la province¹.

Par ailleurs, comme le précise la *Politique d'évaluation des apprentissages*, il est essentiel que les adultes sachent ce sur quoi ils seront évalués et ce qui est attendu d'eux². Les DDE et les grilles d'évaluation (contenues dans les instruments d'évaluation) peuvent servir à cette fin.

1. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.
2. *Ibid.*, p. 11.

Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
<p>Domaines généraux de formation³</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé et bien-être • Orientation et entrepreneuriat <p>Domaine d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langues <p>Familles de situations</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'informer et informer • Persuader 	<p>Programme d'études</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anglais, langue seconde <p>Cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suggestions et conseils
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
<p>Compétences disciplinaires</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Interagir oralement en anglais 2. Réinvestir sa compréhension des textes 	<p>Catégories de savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissances fonctionnelles • Connaissances linguistiques • Connaissances textuelles
Critères d'évaluation	
<p>Critères d'évaluation de la compétence 1</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Participation adéquate à l'interaction orale en anglais en tout temps 1.2. Pertinence du message exprimé 1.3. Articulation cohérente du message <p>Critère d'évaluation de la compétence 2</p> <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Démonstration de la compréhension via la démarche de réponse 2.2 Utilisation pertinente des connaissances dans une tâche de réinvestissement 	<p>Maîtrise des connaissances disciplinaires</p> <p>La maîtrise des connaissances disciplinaires suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation des compétences.</p>

3. Les domaines généraux de formation sont formulés exactement comme ils le sont dans le cours, mais la personne qui conçoit l'instrument d'évaluation peut en choisir d'autres.

Précisions sur le contenu de l'évaluation

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

Précisions sur les critères d'évaluation

1.1. Participation adéquate à l'interaction orale en anglais en tout temps	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstre une aisance certaine dans son discours. • Participe à l'interaction orale.
1.2. Pertinence du message exprimé	<ul style="list-style-type: none"> • Explique des faits et en discute. • Formule des suggestions, des conseils et des consignes.
1.3. Articulation cohérente du message	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise des structures appropriées à une production orale (phrases complètes, grammaire et syntaxe). • Utilise un vocabulaire et des expressions appropriés au sujet. • Prononce et énonce correctement.
2.1. Démonstration de la compréhension via la démarche de réponse	<ul style="list-style-type: none"> • Comprend et interprète une information factuelle. • Explique le raisonnement qui fonde ses suggestions et conseils.
2.2. Utilisation pertinente des connaissances dans une tâche de réinvestissement	<ul style="list-style-type: none"> • Étaye ses suggestions et conseils en choisissant une information crédible et pertinente. • Adapte le message à l'intention de communication et à l'auditoire.

La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que les compétences, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

La pondération

La pondération accordée à l'évaluation des compétences est déterminée conformément au *Cadre d'évaluation des apprentissages* du secteur de la formation générale des jeunes.

Compétence 1, « Interagir oralement en anglais » : 60 %

Compétence 2, « Réinvestir sa compréhension des textes » : 40 %

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans les outils de jugement fournis avec le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation des compétences sont énumérés ci-dessous. L'épreuve doit nécessiter la mobilisation d'un échantillon représentatif des savoirs.

- Connaissances fonctionnelles
 - Se renseigner et renseigner
 - Demander, expliquer et comparer des renseignements concrets liés à des questions d'ordre personnel et en discuter.
 - Comprendre et expliquer le bien-fondé de suggestions et de conseils.
 - Persuader
 - Encourager, décourager, exhorter et dissuader des personnes.
 - Donner des instructions.
 - Comprendre, demander et formuler des suggestions et des conseils sur des questions d'ordre personnel.

- Connaissances linguistiques
 - Grammaire et syntaxe
 - Verbes et temps (*past perfect* et *past perfect progressif*)
 - 3^e conditionnel (*if + past perfect + could have, would have, might have + participe*)
 - Vocabulaire pertinent
 - Lié à des questions et à des problèmes d'ordre personnel
 - Adapté à des suggestions, des conseils, des instructions et des encouragements
 - Expressions appropriées au sujet
 - Sémantique
 - Antonymes et synonymes
 - Verbes à particule séparable et non séparable, selon le sens
 - Préfixes et suffixes
 - Phonologie
 - Prononciation relâchée

- Connaissances textuelles
 - Cohérence et cohésion
 - Organisation des idées (du problème à la solution)
 - Mots charnières
 - Ajouts, exemples
 - Organisation des textes
 - Registre de langue
 - Contexte
 - Intention de communication
 - Auditoire

Spécifications des instruments d'évaluation

L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'épreuve comporte deux sections qui peuvent avoir lieu au cours d'une même séance ou s'étaler sur deux séances, mais dans tous les cas, la section qui porte sur l'interprétation doit précéder celle qui porte sur l'interaction.

Durée totale : 80 minutes

Section 1 : Interprétation

Durée : 60 minutes

Section 2 : Interaction

Durée : 20 minutes (15 minutes pour la relecture des notes et environ 5 minutes pour l'interaction)

La composition de l'épreuve

La situation d'évaluation est composée de quelques tâches au cours desquelles l'adulte discute d'une question ou d'un problème d'ordre personnel, puis formule des suggestions et des conseils et les motive.

À chaque épreuve, des textes informatifs, expressifs ou persuasifs de 500 mots au plus sont fournis dans le document de préparation à l'épreuve. L'adulte doit approfondir sa compréhension de la question choisie en mobilisant des ressources supplémentaires. Il ou elle réinvestit ensuite la connaissance acquise en prenant une décision et en interagissant suivant l'un des deux textes audio proposés sur la situation à l'étude, dont la durée est de six minutes au plus.

Avant l'épreuve, l'adulte :

- étudie l'information fournie dans le document de préparation à l'épreuve et cherche des informations supplémentaires sur la question choisie à l'aide des ressources dont il ou elle dispose (livres, magazines, ordinateur, etc.).
- fait des résumés et prend des notes dans le document de préparation à l'épreuve.

Au cours de la première section (dans la salle où se déroule l'épreuve), l'adulte :

- écoute deux messages portant sur la situation à l'étude et en choisit **un** pour poursuivre le travail (il ou elle contrôle l'enregistrement à loisir);
- applique la démarche de réponse pour réfléchir aux idées, suggestions et conseils trouvés dans le *Cahier de l'adulte* et les modifier ou en formuler de nouveaux;
- combine les informations et idées tirées du document de préparation à l'épreuve et du *Cahier de l'adulte* et les consigne dans les pages du *Cahier de l'adulte* réservées aux notes afin de se préparer à la section 2 (l'enseignante ou l'enseignant rend les pages de notes aux adultes au début de la deuxième section).

Au cours de la deuxième section, l'adulte :

- relit les pages de notes du *Cahier de l'adulte*;
- interagit individuellement avec l'enseignante ou l'enseignant et, entre autres :
 - formule des suggestions, des conseils, des instructions et des encouragements liés à la question ou au problème à l'étude;
 - pose des questions ouvertes ou fermées et répond à des questions semblables;
 - utilise l'information pertinente;
 - motive ses suggestions et ses conseils.

Pendant l'interaction, l'adulte peut utiliser les notes qu'il ou elle a consignées dans le *Cahier de l'adulte*.

Les outils de collecte de données

Évaluation des compétences 1 et 2

- Interaction orale

Le matériel autorisé

Section 1 : Interprétation

- Dictionnaire anglais*
- Dictionnaire bilingue* (anglais et une autre langue)
- Dictionnaire de synonymes*
- Grammaire anglaise publiée*
- Document de préparation à l'épreuve
- Dispositif d'écoute en lecture seule
- Enregistrement audio

* Version papier seulement.

Section 2 : Interaction

- Pages de notes** du *Cahier de l'adulte*

** Les notes doivent être schématiques; les phrases complètes sont interdites.

Les outils de jugement

Pour l'évaluation des compétences « Interagir oralement en anglais » et « Réinvestir sa compréhension des textes », la grille d'évaluation à interprétation critérielle (une pour chaque compétence) est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte⁴. Les grilles sont annexées au *Guide de correction et d'évaluation* et comportent l'échelle d'appréciation suivante :

- Excellent
- Très bien
- Bien
- Faible
- Très faible

Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve.

La reprise

L'épreuve doit être reprise en entier.

4. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.

**Éducation,
Enseignement
supérieur
et Recherche**

Québec 